

Proposition de charte Natura 2000

« Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts »

La Charte Natura 2000 est un document annexé au Document d'objectifs pour chaque zone Natura 2000. La charte traduit les objectifs de conservation en recommandations ou en engagements. L'adhésion à la charte est volontaire et donne droit notamment à l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

Engagements et recommandations de portée générale applicables à l'ensemble du site

Ensemble du site	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à	<i>Points de contrôle</i>
M'informer et respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site (circulation des véhicules à moteur, divagation des chiens, loi sur l'eau, ...) <i>cf mémento annexé</i>	<i>Absence/présence de procès verbal.</i>
Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice et/ou aux experts intervenant dans le cadre de la mise en oeuvre du Docob. (les personnes qui adhéreront à la charte Natura 2000, si elles en font la demande, seront prévenues du passage de l'animateur ou d'experts)	<i>Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.</i>
Informer les mandataires des engagements souscrits et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la présente Charte.	<i>Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats.</i>
Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci.	
Ne pas introduire d'espèce(s) animale(s) ou végétale(s) envahissante(s), invasive(s) ou exogène(s) <i>cf liste annexée</i>	<i>Absence de nouvelles plantations d'espèces envahissantes</i>
Ne pas m'opposer et faciliter la destruction des espèces animales ou végétales envahissantes, invasives ou exogènes.	
Ne pas dégrader les aménagements réalisés sur les sites dans le cadre de la mise en oeuvre du Docob.	<i>Absence de dégradation des aménagements réalisés</i>
Prendre connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, protégés ou patrimoniaux présents sur les parcelles engagées.	<i>Correspondance avec l'animateur Natura 2000</i>
Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle	<i>Correspondance avec l'animateur Natura 2000</i>
Interdire d'une manière générale les apports de produits dangereux pour l'environnement (ne pas utiliser de produits phytosanitaires, d'amendements, de fertilisants organiques ou minéraux sur les habitats naturels d'intérêt communautaire ainsi qu'à leurs abords immédiats; en cas de pâturage, privilégier pour le bétail des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés)	
<p><i>Recommandations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les travaux aux caractéristiques environnementales du site : <ul style="list-style-type: none"> - Choisir la période d'intervention de travaux éventuels afin de ne pas perturber la faune et la flore (aucune intervention au printemps pour des travaux concernant les milieux naturels) - Se rapprocher de la structure opératrice Natura 2000 pour des précautions adaptées • Adapter (en fréquence, en intensité ou en modalité) les manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation dans les sites Natura 2000 et privilégier les secteurs les moins sensibles pour les manifestations 	

Les plages et les dunes	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à	Points de contrôle
Ne pas réaliser de travaux lourds entraînant une artificialisation du trait de côte. (Exceptés ceux engagés dans le cadre du DOCOB ou pour des raisons majeures de sécurité)	Absence de travaux
Respecter et faire respecter un guide du prélèvement de goémon échoué (à rédiger)	Absence de prélèvement sur les zones à forts enjeux
Ne pas réaliser de prélèvement de sable ou de toute autre modification du profil dunaire (Exceptés ceux engagés dans le cadre du DOCOB ou pour des raisons majeures de sécurité)	Absence de prélèvements / présence de modifications
<p><i>Recommandations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller au maintien de la dynamique dunaire • Privilégier la non-intervention • Privilégier la régénération naturelle plutôt que les plantations • Préserver la quiétude des zones de gagnage ou des repaires des oiseaux. 	

La forêt	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à	Points de contrôle
Préserver une mixité chêne vert-pin maritime.	
Favoriser la diversité des essences (non exogènes)	
<p><i>Recommandations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner une plus grande place à l'irrégularisation de peuplements pour diversifier • Privilégier la régénération naturelle des peuplements d'essences locales 	

Marais (doux, salé)	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à	<i>Points de contrôle</i>
Pérenniser les modes de gestion favorables au maintien des habitats du marais (Pâturage extensif à des périodes et des chargements adaptés, gestion traditionnelle des eaux, Entretien traditionnel des marais salants) <i>informations qui seront précisées à la signature de la charte</i>	<i>Absence de surpâturage, absence de remplissage de bassin par pompage en été,</i>
Ne pas créer de nouvel endiguement rompant les échanges d'eau nécessaires au maintien des habitats naturels remarquables (<i>sauf ceux prévus dans le cadre du Docob</i>)	<i>Absence d'aménagements</i>
Préserver la quiétude des zones de reproduction des oiseaux et des reposoirs de marée haute	
Réaliser un curage adapté aux enjeux de conservation en maintenant la végétation de bords d'étiérs, des fossés ou des mares (<i>se référer au cahier des charges existants sur le territoire</i>)	
Entretien des roselières (pas de destruction)	
Ne pas assécher	<i>Absence d'éléments de drainage (tuyau, rigole, drain,...)</i>
Informers si possible l'opérateur Natura 2000 en cas de modification inhabituelle du fonctionnement de la zone humide ou de dysfonctionnement hydraulique.	<i>Correspondance avec la structure animatrice</i>
Ne pas procéder à la destruction chimique du couvert végétal	<i>Absence de traitement</i>
<p><i>Recommandations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'intégration paysagère de tout mobilier installé et à sa réversibilité : Ne pas stocker de matériel ou de tout autre élément (matériaux, cabane, caravane...) dans les secteurs sensibles, • Garantir la préservation des zones humides arrière littorales en ne favorisant pas leur boisement, le retournement ou la mise en culture de ces milieux, 	

Engagements zonés sur l'Estran (vasières, récifs, prés salés)

Pour ce type de milieux, les usagers et les gestionnaires ne sont pas propriétaires. Cependant, les collectivités publiques, les associations sportives, les prestataires de services qui proposent des activités ou les occupants du domaine public peuvent souscrire à la Charte Natura 2000 et participer ainsi à la préservation des habitats naturels et des espèces littorales.

Estran (vasières, récifs, prés salés)	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à	Points de contrôle
Informier le public sur les enjeux environnementaux de la baie et la préservation du patrimoine naturel.	
Informier et tenter de faire respecter les recommandations et réglementations sur la pêche à pied (taille et quantité des coquillages et des poissons).	
Informier les clubs nautiques et, dans la mesure du possible, l'ensemble des pratiquants sur le partage de l'espace dans la baie (<i>prendre connaissance des mesures de gestion en vigueur</i>)	
Préserver la quiétude des zones de gagnage ou des reposoirs des oiseaux.	
Préserver les récifs (notamment les récifs d'hermelles) et prés salés	
<i>Recommandations :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas réaliser de travaux lourds entraînant une artificialisation du trait de côte (<i>Exceptés ceux engagés dans le cadre du DOCOB ou pour des raisons majeures de sécurité</i>) 	